- Commission Locale de l'Eau

SAGE molasse miocène du bas Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence

Réunion du 15 septembre 2016

Salle des fêtes de Chateauneuf-sur-Isère

– L A D R O M E – LE DÉPARTEMENT

- Ordre du jour

- 1- Approbation du compte rendu de la réunion du 2 février 2016
- 2- Adoption du DIAGNOSTIC du SAGE
- 3- ÉTUDE RESSOURCES STRATÉGIQUES : état d'avancement
- 4- COMMUNICATION : Identité visuelle du SAGE- actions en cours
- 5- TENDANCES-SCÉNARIOS : attribution de l'étude et planning prévisionnel
- 6- AVIS DE LA CLE : demande d'ouverture de travaux miniers de recherche géothermique
- 7- CALENDRIER: les prochains rendez-vous

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 2 février 2016

SAGE Molasse miocène du bas Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence

[PROJET]

Compte rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du 2 février 2016

Réunion tenue au collège Marc Seignobos de Chabeuil

[diaporama de présentation en ligne sur www.ladrome.fr]

Membres de la CLE présents et membres ayant donné mandat

Le détail des personnes présentes et représentes ligure un dirmière page. En synthèse 48 personnes étalent présentes du représentées sur les 70 membres que compte la Commission Locale de l'étal.

Nombre de membres				
En exercice	Présents	Mandats		
70	37	11		

Accueil des participants et propos introductifs

Patricia BRUNEL-MAILLET, Présidente de la Commission Locale de l'Eau, accueille l'ensemble des participants et propose d'effectuer un tour de table pour que chaque membre puisse se nésenter.

Elle introduit la séance en rappelant que l'application du Schéma Départemental de Coopération Interrormunaie de 2015 conduit à une modification à venir de la composition de la CLE avec la suppression des deux postes occupés par deux syndicats désormais dissous (SI aménagement de la Barberolle, S des eaux de la dalaure). Deux novelles désignations doivent également intervenir (pour la CC Bièvre Isère et la région Auvergne Rhône Alpes) afin que le Préfet puisse prendre un arrêté modifiant la composition de la CLE.

Patricia BRUNEL-MAILLET présente ensuite les propositions de répartille des missions entre les vice présidents de la CLE qui ont été validées par le bureau de la CLE reulu le 28 janvier : - Martine VINCENOT a accepté d'assurer le pilotage technique de la démarche et la présidence des

 Bernard PERAZIO assurera le relais de l'action du SAGE sur le territoire Sud Grésivaudan (participation aux COPIL des démarches locales -PGRE et autres) et la présidence de la commission territoriale de ce secteur, en tandem avec Vincent LAVERGRE

Commission Locale (Eay - 2 fevrier 2015 - Projet de compte rendu Pa

Synthèse des décisions :

- Approbation du compte rendu CLE du 15/10/2015
- Adoption de l'état des lieux
- Validation de la méthode de travail et du calendrier pour l'élaboration du diagnostic
- Validation du lancement de la rédaction du cahier des charges de l'étude Scénarios Stratégie
- Présentation des objectifs, de la gouvernance et du planning de l'étude ressources stratégiques

2- Adoption du DIAGNOSTIC du SAGE

- Présentation IDEES EAUX / ACTeon

Le diagnostic : Introduction

Objectifs de la session

- Rappeler le contexte et le processus d'élaboration
- Présenter les éléments clés du diagnostic
- Valider le document Diagnostic

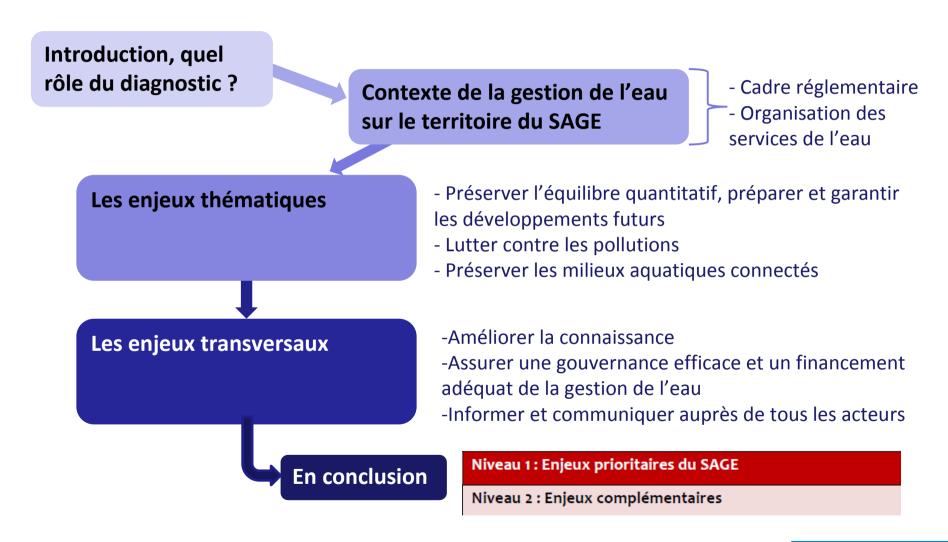
Le diagnostic : Introduction

Un processus d'élaboration mobilisant largement les acteurs du territoire

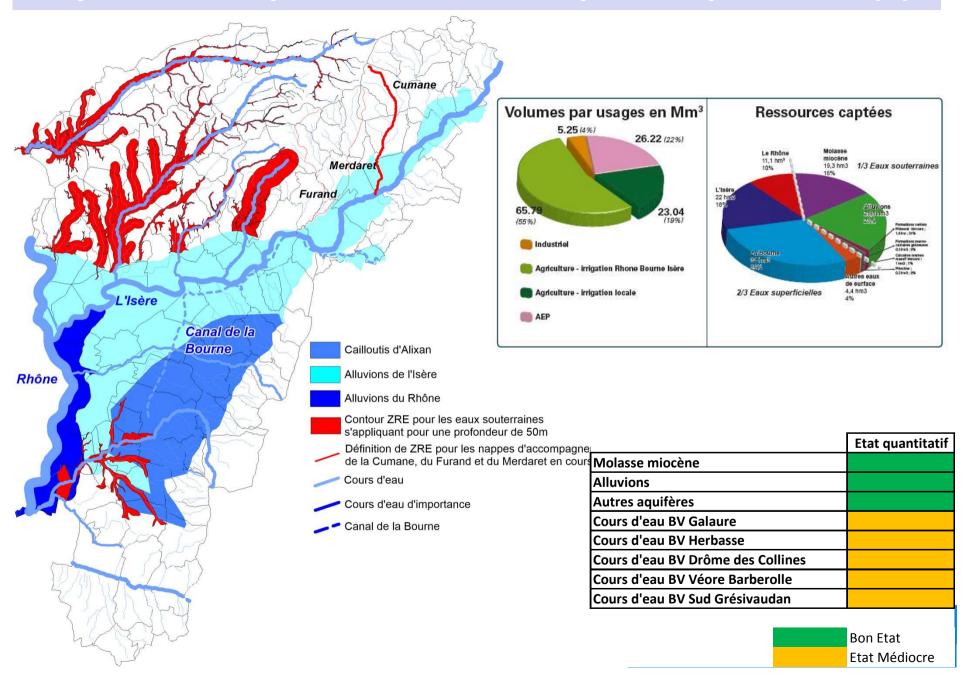
Etape clé du processus	Contributions, choix, arbitrages		
Atelier d'acteurs (6 avril 2016)	Discussions thématiques, identification des enjeux (51 participants)		
Suite à l'atelier, par mail : hiérarchisation des enjeux par les participants	Enjeux priorisés en 4 niveaux (41 contributions)		
Commissions territoriales (7, 8 et 9 juin 2016)	Discussion des enjeux présentés et priorisation par sous-territoire (93 participants)		
Bureau de CLE (6 juillet 2016)	Précision et reformulation de certains enjeux Priorisation en 2 niveaux		
CLE (15 septembre 2016)	Pour validation du diagnostic		
A venir : diffusion du diagnostic auprès des acteurs du territoire (synthèse communicante, Commissions territoriales de novembre 2016)			

Le diagnostic: Introduction

Structure du rapport diagnostic



Enjeu thématique 1 - Préserver l'équilibre quantitatif (1)



Enjeu thématique 1 - Préserver l'équilibre quantitatif (2)

Enjeux prioritaires

La sécurisation de l'AEP

Forages individuels : évaluation de l'impact et maîtrise si besoin

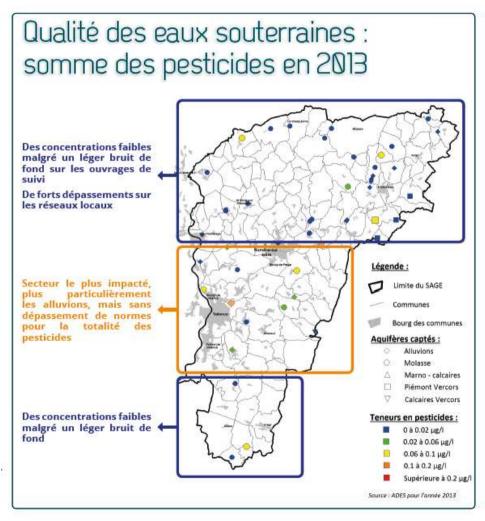
L'identification des ressources disponibles sur la molasse et le potentiel des ressources alternatives

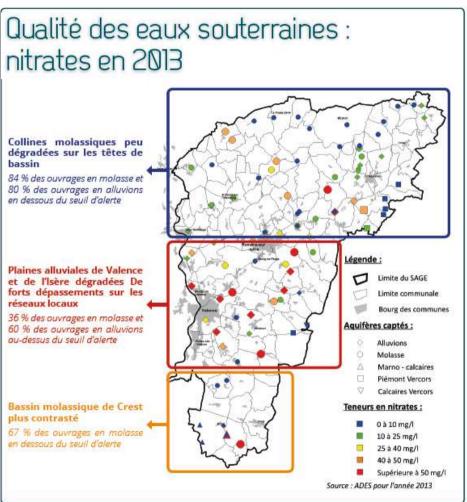
L'intégration et l'évolution de l'irrigation dans les projets de territoire

Enjeux complémentaires

Les économies d'eau pour tous les usages

Enjeu thématique 2 - Lutter contre les pollutions (1)





Enjeu thématique 2 - Lutter contre les pollutions (2)

	Etat qualitatif
Molasse miocène	
Alluvions	
Autres aquifères	
Cours d'eau BV Galaure	Médiocre à Bon
Cours d'eau BV Herbasse	Moyen à Bon
Cours d'eau BV Drôme des Collines	Mauvais à Bon
Cours d'eau BV Véore Barberolle	Moyen à Bon
Cours d'eau BV Sud Grésivaudan Médiocre à	



Enjeux prioritaires

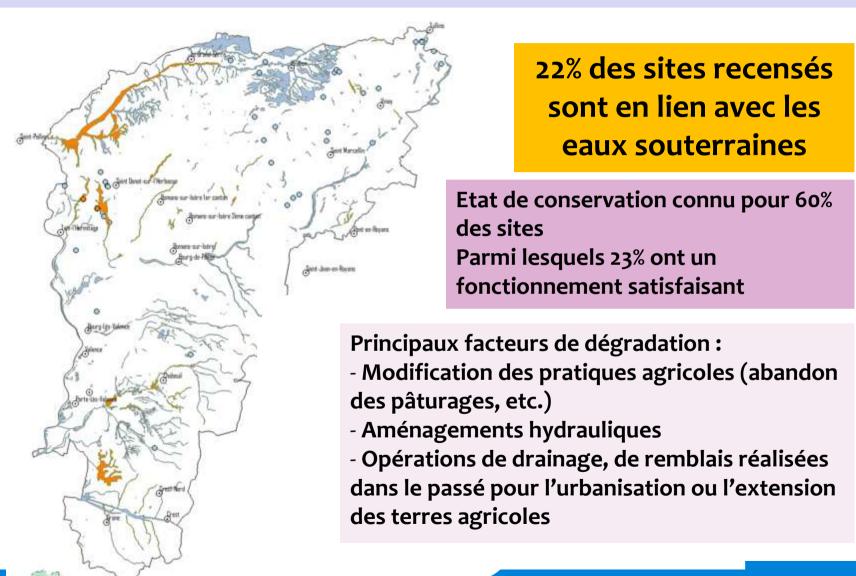
La prise en compte de toutes les sources de pollution

Les pollutions « classiques » d'origine agricole

Enjeux complémentaires

Les pollutions liées aux substances émergentes

Enjeu thématique 3 - Préserver les milieux aquatiques connectés (1)



Enjeu thématique 3 - Préserver les milieux aquatiques connectés (2)

Enjeu prioritaire

La préservation, la restauration et la création de zones humides connectées aux eaux souterraines

Enjeux complémentaires

Mieux caractériser les déficits en eau

Entretien et gestion des milieux aquatiques

Enjeux transversaux (3)

Informer et communiquer

Faire davantage connaître les thématiques eau sur le territoire du SAGE

Le contenu positif des messages

Moyens alloués à l'information et la communication

Cohérence des messages

Sensibilisation et pédagogie sur les zones humides

Enjeux transversaux (1)

Améliorer la connaissance

Observatoire (quantité et qualité) des aquifères

Exhaustivité et homogénéisation des données sur les zones humides

Connaissance des prélèvements en aquifères souterrains

Intégration de la dimension économique dans les actions de gestion de l'eau

Partage et acceptation par tous les acteurs des diagnostics réalisés

Appui à la caractérisation, au diagnostic et à la formulation de recommandations à l'échelle du SAGE

Enjeux transversaux (2)

Assurer une gouvernance efficace et un financement adéquat

Cohérence des démarches menées à différentes échelles

Portage du SAGE dans la durée

Gestion à long terme pour réduire les dépenses

Organisation des compétences eau sur le territoire du SAGE

Coordination des politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire

Financement de la préservation de la ressource : qui ?

Diversité des financements de l'eau

Projet agricole de territoire

Coordination des acteurs par usages (AEP, irrigation, etc.)

En conclusion: les messages clés du diagnostic

Protéger les eaux souterraines afin d'assurer l'alimentation en eau potable des populations

→ Constat de dégradation

Lutter contre les pollutions

→efforts déjà consentis, →contraintes économiques

→ projet agricole de territoire

Importance des forages domestiques

→ Connaissance, contrôle

Gouvernance des collectivités

→ En évolution

Organisation des prélèvements Futurs → connaissance des ressources disponibles

→ gouvernance

Sensibilisation

- → forages individuels
- → zones humides
- → économies d'eau

3- ÉTUDE RESSOURCES STRATÉGIQUES : état d'avancement

- Objectifs:

- Assurer la préservation des ressources en eau pour l'AEP sur le territoire du SAGE

- Rappel du phasage :

- Phase 1 : Pré-identification des zones de sauvegarde pour l'AEP
- Phase 2 : Investigations de terrain
- Phase 3 : Caractérisation et validation des zones de sauvegarde
- Phase 4 : Proposition de stratégies d'intervention pour la préservation des zones de sauvegarde

2 types de Zones de Sauvegarde à identifier

- ZSE = Zone de Sauvegarde Exploitée

- ZSNEA = Zone de Sauvegarde Non Encore Exploitée

Phase 1 : Pré-identification des zones de sauvegarde

Objectifs:

- Définir des zones stratégiques pour l'eau potable à l'échelle du SAGE et actuellement exploitées
- Définir des zones à fort potentiel et non encore exploitées.

Données utilisées :

- Analyse bibliographique
- Utilisation des différentes bases de données existantes
- Validation des données par questionnaire à tous les producteurs d'eau potable

Méthodologie:

- => Choix des zones à partir de plusieurs critères pondérés et par sous secteurs géographiques
- Aspect quantitatif : volumes prélevés annuellement et capacité de production supplémentaire de l'ouvrage
- Qualité des eaux
- L'occupation des sols
- Les besoins actuels et futurs de l'Unité de Gestion

Résultats:

- Résultats actuels provisoires
- Organisation d'un groupe de travail fin aout et début septembre pour orienter les travaux et la démarche, valider des critères...

Phases 2 et 3 : Mesures de terrain et définition des ZS

Phase 2:

- Définition d'un programme de mesures de terrain en cours
- Objectif : améliorer les connaissances du fonctionnement des nappes au droit des ZS ainsi que les relations nappes rivières et affiner leur délimitation
- Organisation d'une réunion de travail début octobre pour le choix et la validation des mesures à réaliser
- Période de réalisation : Octobre Novembre 2016

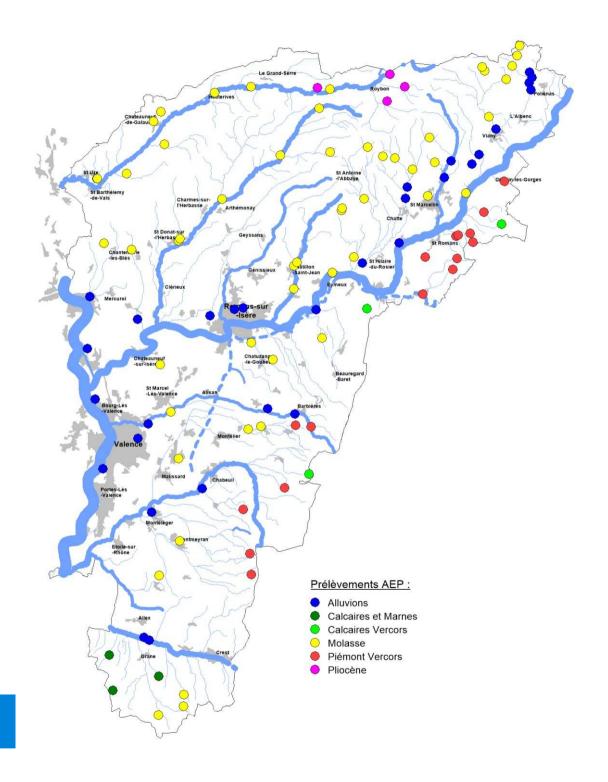
Phase 3:

Synthèse des données sur les Zones de Sauvegarde retenues, avec :

- leurs caractéristiques,
- le bassin d'alimentation
- l'occupation des sols,
- les vulnérabilités,
- Etc.

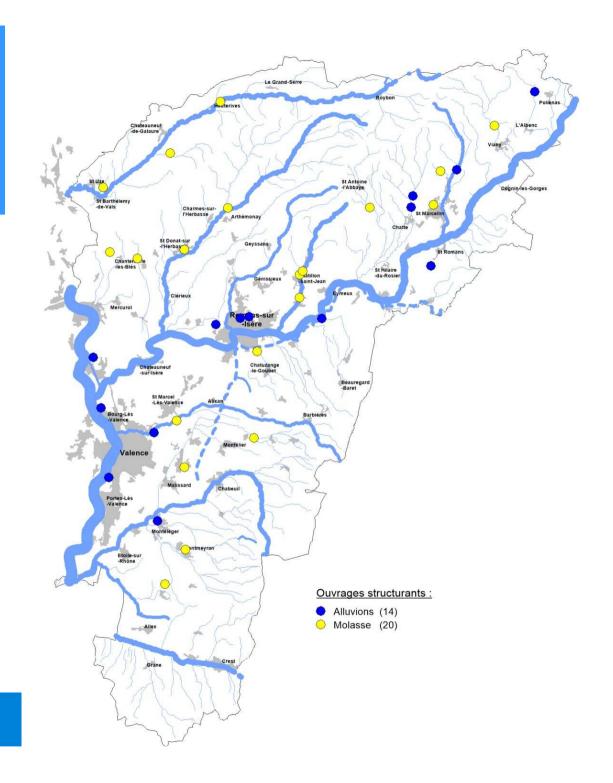
Premiers résultats:

les 110 ouvrages AEP recensés



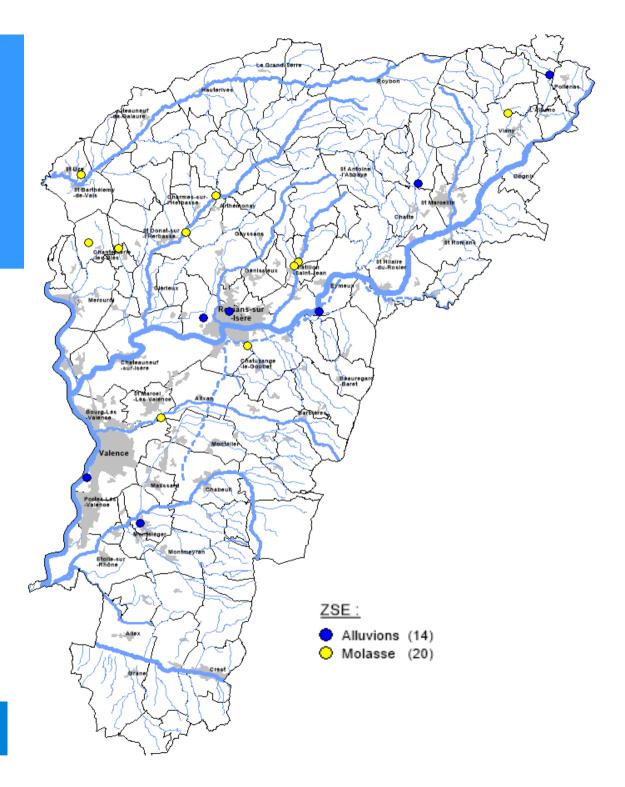
Premiers résultats :

pré-identification des ouvrages structurants



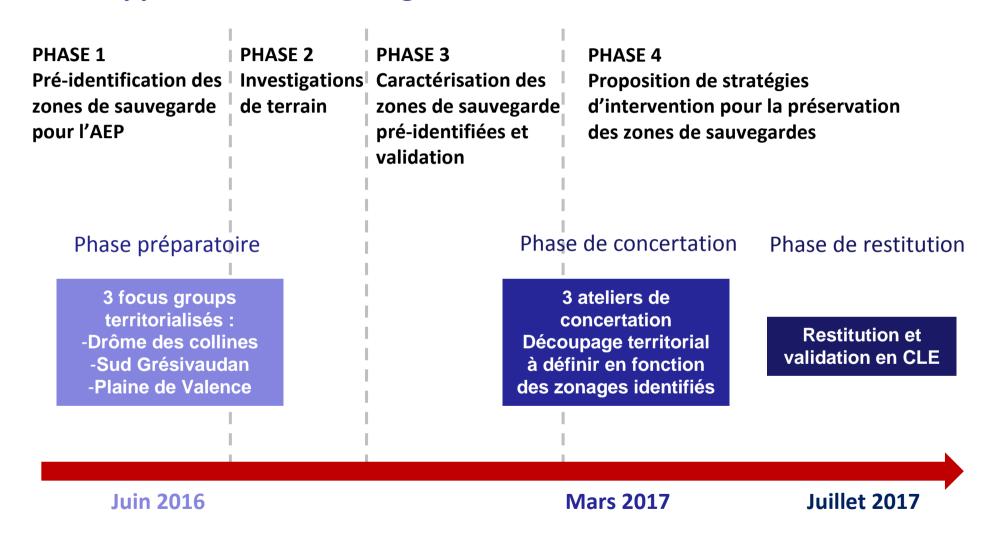
Premiers résultats :

pré-identification des Zones de Sauvegarde Exploitées



Phase 4 : Concertation sur les stratégies d'intervention

Rappel de la démarche globale



Les focus groups : enseignements pour la concertation

Quels objectifs?

- recueillir les perceptions de la problématique des ressources stratégiques
- sensibiliser au déroulement de l'étude
- connaitre les attentes du territoire

12 participants : acteurs en lien avec l'AEP et l'urbanisme

3 dates

07 juin 2016 St-Donat-/s-l'Herbasse

> 08 juin 2016 St-Marcellin

> 09 juin 2016 Alixan



Les focus groups : enseignements pour la concertation

Les principaux enjeux perçus par les participants

- La vulnérabilité de la ressource aux pollutions
- La quantité de ressource disponible relativement importante
- L'interconnexion des réseaux : à optimiser et en attente de gouvernance

La perception du caractère stratégique des ressources étudiées

- La molasse : une productivité limitée et une vulnérabilité aux pollutions ?
- La molasse : une ressource de substitution ponctuelle et de sécurisation de l'AEP (ou l'irrigation selon les secteurs)
- Les alluvions : une productivité forte, richesse à préserver, mais une présence de polluants préoccupante : à protéger

Les focus groups : enseignements pour la concertation

Les attentes vis-à-vis de l'étude et de la concertation

- L'implication de l'ensemble des élus concernés
- Une communication claire
- Une amélioration de la connaissance
- Une articulation avec les autres documents de planification
- Donner de la légitimité aux actions déjà conduites pour la protection de la ressource, et prendre des mesures sur le long terme

4- COMMUNICATION

- Nouveau nom et logo



- Charte graphique



Monsieur Eric SPITZ
Préfet de la Drôme
PREFECTURE DE LA DROME
3, boulevard Vauban
26000 Valence

Ref: PBM/VP/DA-5.8.5

À Valence, le

Monsieur le Préfet.

Le périmètre et la dénomination du SAGE molasse miocène du Bas Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence ont été officialisés par arrêté inter-préfectoral co-signé par les Préfets de la Drôme le 29 avril et de l'Isère le 15 mai 2013.

Le travail de concertation préalable s'est basé sur une approche technique, et en particulier hydrogéologique, qui a prienté l'appellation de cette procédure.

Partant du constat que la dénomination de ce SAGE ne facilitait pas la communication sur cet cutil, le bureau de la CLE, réuni le 10 mai dernier, a adopté une proposition de nouvelle appellation pour ce SAGE qui deviendrait :

SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence.

Aussi, et suite à la demande du bureau de la CLE, je vous transmets, en votre qualité de Préfet responsable de la démarche, cette proposition de nouvelle appellation afin qu'elle puisse être officialisée par un nouvel arrêté préfectoral.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Patricia BRUNEL-MAILLET, Présidente de la Commission Locale de l'Eau

PJ : Identità visuelle du SAGE Copie : Monsieur le Préfet de l'Isère, Monsieur le Préfet Coordonnateur de Bassin, Monsieur le Président du Comité de Bassin, Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau,



Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau :

LE DEPARTEMENT DE LA DROME

Hôtel du département, 26 avenue du président herriot, 26026 valence cedex 9 Tél : 04 75 79 26 26 ladrome.fr ladrome.mobil





- L A
D R O
M E - LE DÉPARTEMENT

Commission

Mise en ligne officielle du site internet : http://sagedauphine-valence.fr/



Espace membre : TestAbonne / AzErTy123!

- Conférences de presse :

A l'issue de la réunion de la CLE, avec pour principaux thèmes :

- Qu'est ce qu'un SAGE et Pourquoi un SAGE ?
- Le diagnostic validé
- Le calendrier et les prochains rendez-vous

- Diffusion d'articles dans les journaux des collectivités et la presse professionnelle :

Sur les mêmes thèmes que la conférence de presse

- Présentation du SAGE aux intercommunalités :

Syndicat d'Irrigation Drômois

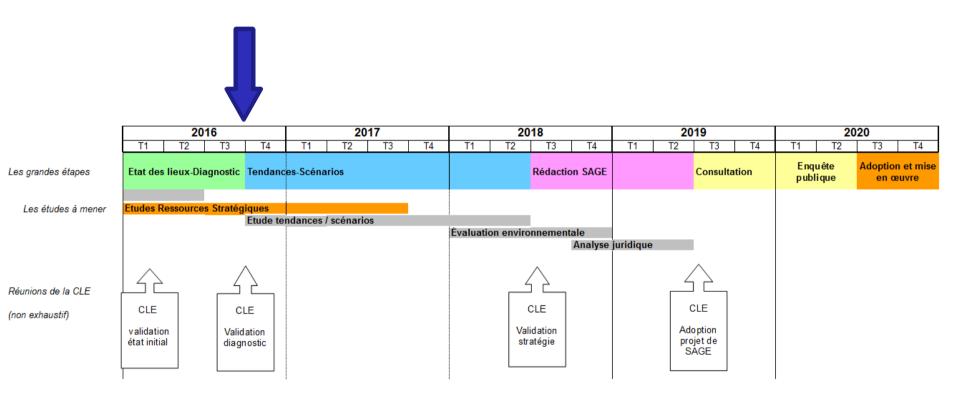
Comité de rivière Sud Grésivaudan

Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes

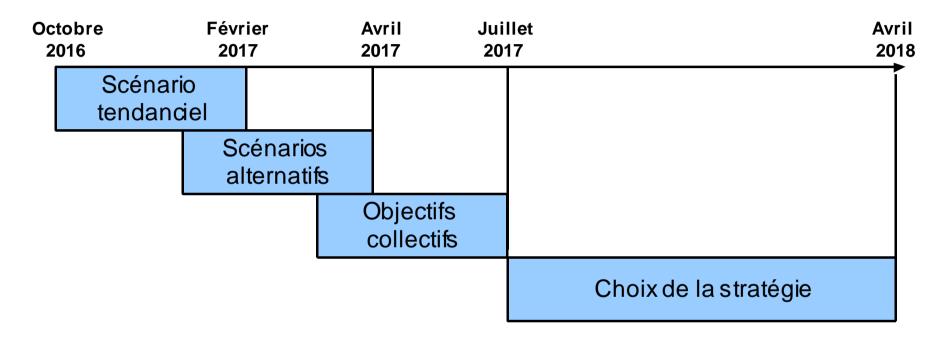
. . .

5- TENDANCES – SCÉNARIOS : attribution de l'étude et planning prévisionnel

- Rappel: calendrier global et phasage du SAGE



- Planning prévisionnel de l'étude



- Processus de construction du scénario tendanciel

Bureau CLE – 27 septembre 2016

Lancement

Commissions territoriales – 23 et 29 novembre et 1er décembre 2016

Contribution des territoires au scénario tendanciel

Bureau CLE - 13 décembre 2016

Synthèse des commissions territoriales

Bureau CLE – 24 janvier 2016

Examen de l'avant projet de scénarios tendanciel

CLE – 16 février 2016

Validation du scénario tendanciel



















6- AVIS DE LA CLE:

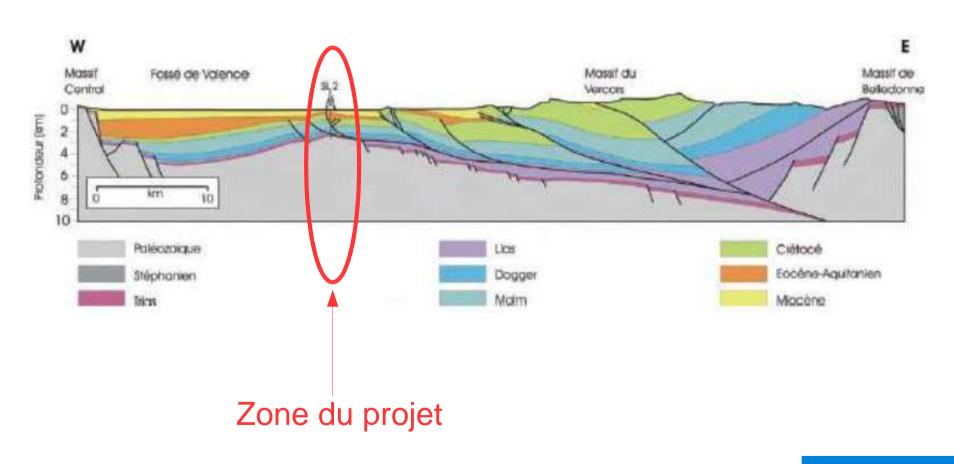
Demande d'ouverture de travaux miniers de recherche géothermique

- Présentation du projet par la Ville de Valence

Monsieur J.L. Chaumont, élu en charge du dossier

- Analyse du projet par le secrétariat de la CLE

Structure et dépôt sédimentaire sur le secteur de Valence



- Description de la technique mise en œuvre

Forages entre 4000 et 5000 mètres de profondeur

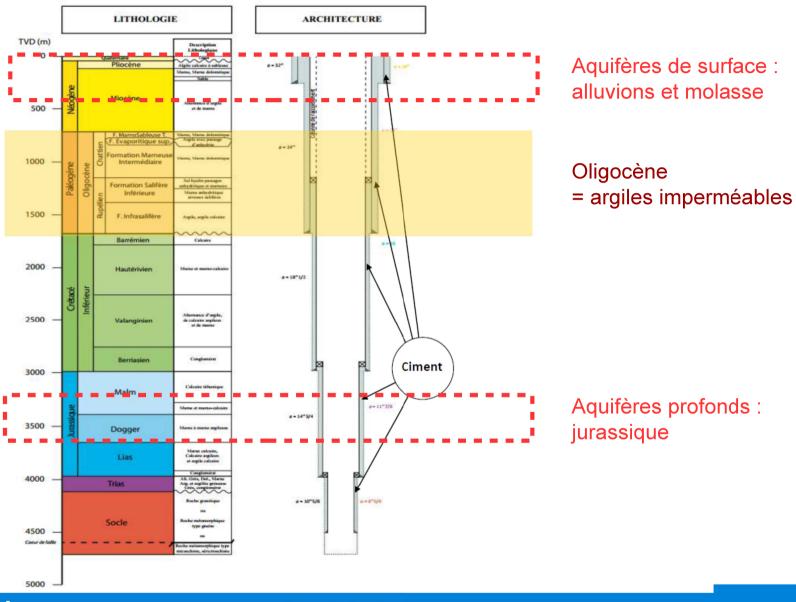
Fluide prélevé en sous-sol et rejeté dans son aquifère d'origine :

- -Puits producteur : puise le fluide chaud dans une faille principale
- -Puits injecteur : réinjecte le fluide dans une autre faille
- -Les deux puits en surface sont distants l'un de l'autre de plus de 1000 m

Puits injecteur crépiné au niveau du trias ou du socle

Pas de recours à la fracturation hydraulique mais injection d'acide pour nettoyer les fissures et améliorer la perméabilité

Structure et dépôt sédimentaire et architecture du forage



Extraits de l'étude d'impact sur la ressource en eau

	Origine de l'impact potentiel	Appréciation de l'impact	Mesures prévues pour y remédier
Eaux superficielles	Emploi de carburant Remontées et stockage des boues de forage	Qualité	Imperméabilisation de la surface, recueil et traitement des eaux pluviales (200 K€)
Eaux souterraines	Risque de mise en contact des différents niveaux aquifères	Qualité	Cimentation + cuvelage (4000 K€) Suivi des nappes de surface (200 K€)

- Proposition d'avis

7- CALENDRIER: les prochains rendez-vous

- Bureau de la CLE : 27 septembre 2016 de 9h00 à 12h00

- Commissions territoriales:

Drôme des collines : 23 novembre 2016 de 18h00 à 20h00 (Charmes/Herbasse)

Plaine de Valence : 29 novembre 2016 de 18h00 à 20h00 (Montmeyran)

Sud Grésivaudan: 1er décembre 2016 de 18h00 à 20h00 (Saint-Marcellin)

- Bureau de la CLE : 13 décembre 2016 de 9h00 à 12h00

- Bureau de la CLE : 24 janvier 2017 de 9h00 à 12h00

- Commission Locale de l'Eau : 16 février 2017 de 9h00 à 12h00